

Kingsey Falls, le 15 juin 2012

290

DA34

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Projet de parc éolien de la Seigneurie de
Beaupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-053

Objet : Dépôt de documents demandés le 12 juin 2012

Bonjour,

Voici la liste des documents projetés au cours de la séance du mardi 12 juin 2012 que nous déposons à la commission d'enquête et d'audience publique pour le projet de Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4 dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

- *10100023_6_5_BAP_SONORE_classe5DB_120609*
- *10100023_6_6_BAP_visibilite_projet_modifie_120609*
- *10100023_SB4_Vol_9_Add2_SV_6C_Lac_St-Etienne*
- *SB4_Vol_2_carte_6_4_milieu_humain_20101222*
- *GriveBicknell*

Les documents suivants, également projetés, ont été déposés à la commission le 11 juin 2012.

- *Q2_faune_scenarioSC3B_120609*
- *Q10_11_Corps de métier*
- *Q19_Coûts de construction*

Nous déposons également à la commission deux documents accompagnant les questions 1, 8, 13 et 14 de la présente lettre :

- *Q1 : Lettre_Comite_riverains_14juin2012*
- *Q8 : Éclairage*
- *Q13 : Retombées_SB2&3*
- *Q14 : Évaluation des soumissions*

Vous trouverez dans les pages suivantes les réponses aux questions de la commission.

1. Comité de riverains

L'initiateur a entrepris les démarches de formation du comité de riverains auprès des résidents avoisinants l'accès au chantier. Vous trouverez une copie de la lettre envoyée aux résidents au document *Lettre_Comite_riverains_14juin2012*.

2. Émission de gaz à effet de serre

Le tableau 1.1 de la page 1-5 du document *Étude d'impact sur l'environnement : volume 1* présente les émissions de gaz à effet de serre par unité d'électricité produite en tenant compte de données de cycle de vie, pour plusieurs sources d'énergie. La production d'énergie électrique à l'aide d'éoliennes émet en moyenne 9 tonnes de CO₂/GWh, ce qui inclut les activités de construction et la fourniture des combustibles, pour des technologies modernes, au nord-est de l'Amérique.

Tableau 1 Émissions de gaz à effet de serre par unité d'électricité

Production énergétique	Tonnes CO ₂ / GW ¹
Charbon ²	957
Gaz naturel à cycle combiné ³	422
Charbon avec captage du carbone	250
Solaire photovoltaïque	38
Hydraulique avec réservoir	10
Éolien ⁴	9
Nucléaire	6

1 Données de cycle de vie, incluant les activités de construction et la fourniture des combustibles, pour des technologies modernes, au nord-est de l'Amérique.

2 Charbon acheminé sur 800 km.

3 Gaz acheminé sur 4 000 km.

4 Facteur d'utilisation de 35 % de la capacité de production.

Source : (Hydro-Québec, 2008)

Le contrat d'achat d'électricité entre Boralex et Beaupré Éole et Hydro-Québec pour le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 prévoit une puissance contractuelle annuelle de 184,5 GWh.

Ainsi, sur une moyenne annuelle, la production énergétique produite par le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 émettra 1 660,5 tonnes de CO₂, comparativement, pour la même électricité produite, à 1 845 tonnes de CO₂ pour l'hydraulique avec réservoir et à 77 859 tonnes de CO₂ pour le gaz naturel à cycle combiné.

Sur une période de 20 ans, le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 1 523 970 tonnes de CO₂ en comparaison avec une centrale au gaz naturel à cycle combiné.

3. Répertoire des fournisseurs

Jusqu'à maintenant, 163 entreprises se sont inscrites au répertoire des fournisseurs des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré. De ce nombre, 60 proviennent de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Ces informations vous sont présentées dans les documents *Q15_Liste entreprisesCDB* et *Q15_Répertoire_fournisseurs*, déposés le 11 juin 2012 à la commission.

4. Consultation du site web des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré

Entre le 27 mars et le 14 juin 2012, le site web www.seigneuriedebeaupre.com a été consulté 1 653 fois. Plus précisément, voici le nombre de consultations par page :

- Retombées : 529
- Promoteurs : 506
- Les Parcs : 794
- Documentation : 805

5. Certification LEED

La possibilité de construire un bâtiment certifié LEED a été analysée par l'initiateur, et non retenue pour des raisons de coûts élevés, surtout pour un bâtiment situé loin des centres urbains.

6. Recrutement de main-d'œuvre, parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré

L'initiateur anticipe que le recrutement de personnel lié à l'entretien des parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré représentera un défi, principalement en raison du taux d'emploi élevé dans la région de la Capitale-Nationale, de la spécificité de la formation requise pour ce type d'emploi et du nombre important de parcs éoliens en développement au Québec qui seront mis en service au cours des prochaines années. Pour ces raisons, l'initiateur a déjà mis en place plusieurs mesures afin d'être proactif dans ses démarches de recrutement, et ce plus d'un an et demi avant la mise en service du parc éolien de la Seigneurie de Beupré 2 & 3 (deux ans et demi avant la mise en service du parc éolien de la Seigneurie de Beupré 4). À titre d'exemple, l'initiateur a établi des liens avec des firmes de recrutement et des centres de formation en technique éolienne et a planifié des journées-carrière qui auront lieu cet automne dans des universités québécoises. Enfin, l'initiateur prévoit offrir à l'ensemble de ses employés dédiés à l'entretien et l'exploitation de ses parcs éoliens un programme de formation spécifique à la technologie du turbiniériste Enercon ainsi que toute autre formation permettant de combler d'éventuelles lacunes des candidats sélectionnés.

7. Pourcentage des pièces de l'éolienne provenant de l'extérieur

Dans le cadre de l'appel d'offres duquel est issu le contrat d'approvisionnement en électricité du parc éolien de la Seigneurie de Beupré 4, Hydro-Québec exigeait qu'un minimum de 30% des dépenses liées à la fabrication des éoliennes soit réalisé dans la MRC de Matane ou la région administrative de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (le "contenu régional"). Dans le cadre de ce contrat, le turbiniériste Enercon s'est engagé à excéder le contenu régional minimum en le portant à 42% et a construit à cet effet à Matane une usine de fabrication de tours préfabriquées en béton et de convertisseurs. Il est à noter que selon les règles d'Hydro-Québec, le turbiniériste est autorisé à comptabiliser dans le contenu régional les composantes qui sont fabriquées dans son usine de Matane et exportées vers l'extérieur du Québec pour un autre projet éolien.

8. Conditions d'éclairage du poste de raccordement

Le document *Éclairage*, déposé à la commission, décrit les conditions d'éclairage prévues à l'extérieur du poste de raccordement et du bâtiment d'opération. Les niveaux d'éclairage spécifiés sont de l'ordre de 10 à 20 lux, excepté aux portes d'entrées où l'éclairage sera de 50 lux. À titre comparatif, les salles de réunion sont typiquement éclairées à des niveaux d'environ 400 lux. Tous les systèmes d'éclairage extérieurs sont habituellement éteints et seront allumés manuellement uniquement en cas de besoin, à l'exception de l'éclairage de la barrière d'accès (20 lux), des sectionneurs (10 lux) et des coffrets de commande (15 lux) qui doivent être allumés automatiquement la nuit pour des raisons de sécurité.

9. Diffusion des informations relatives aux suivis de mortalité

Les résultats des suivis de mortalités seront acheminés de façon prioritaire et confidentielle au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, responsable du processus réglementaire en phase de développement, construction et exploitation des parcs éoliens au Québec. De plus, les résultats seront soumis au Comité de suivi. Le Comité de suivi sera également, le cas échéant, informé des mesures d'atténuations discutées avec les instances réglementaires si de telles mesures s'avéraient requises. Les conclusions de la démarche pourront être disponibles sur le site web des projets.

10. Indexation du loyer versé au Séminaire de Québec

La formule d'indexation retenue pour le loyer versé annuellement au Séminaire de Québec est la même que celle utilisée par Hydro-Québec, au même rythme, durant la phase d'exploitation des parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré.

11. Distances entre les éoliennes et deux espèces à statut particulier : le moucherolle à côté olive et la paruline du Canada

Le moucherolle à côté olive a été observé à 4 occasions durant la période de nidification en 2011, sur le chemin forestier entre le lac Janot et le lac Noël et aux alentours du lac Henri (sites 62, 57, 20 et chemins entre les sites 19 et 18 sur la figure 1, Rapport Inventaire de la faune avienne). L'éolienne numéro 4 (configuration du projet modifié) se situe à 360 m du site 62 où l'espèce a été observée alors que les éoliennes se situent à plus de 500 m des autres sites de détection. Cette espèce fréquente les milieux boisés à proximité d'ouvertures telles que les coupes forestières (Gauthier et Aubry, 1995). Cet habitat est abondant sur le territoire, qui est sous exploitation forestière.

La paruline du Canada a été observée à 4 occasions durant la période de nidification en 2011, 3 individus sur un chemin forestier à l'est du lac Janot, et un autre sur un chemin forestier entre le lac du Mont Saint-Étienne et le lac des Cœurs (sites d'inventaire 30 et 81 sur la figure 1, Rapport Inventaire de la faune avienne). Les éoliennes (configuration du projet modifié) se situent à plus de 1,2 km des sites où l'espèce a été observée. L'espèce fréquente les milieux boisés à proximité de milieux humides ou de cours d'eau en période de nidification.

Compte tenu de la vocation forestière du territoire, de la distance séparant les oiseaux observés et les sites prévus des éoliennes, des habitats potentiels de ces espèces, et de l'évitement de la période de nidification lors des activités de déboisement, aucune mesure d'atténuation additionnelle n'est prévue pour ces 2 espèces.

12. Contrat d'entretien des éoliennes avec Enercon

Comme mentionné au cours de l'audience publique, le contrat d'entretien des éoliennes établi entre Enercon et l'initiateur est d'une durée de 12 ans.

13. Retombées économiques des parcs éoliens SB2 et SB3

Vous trouverez dans le document *Retombées SB2&3* les retombées économiques régionales mises à jour.

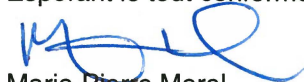
14. Clause de maximisation des retombées locales

Vous trouverez dans le document *Évaluation des soumissions* l'extrait du document d'appel d'offres concernant la maximisation des retombées locales.

15. Abat-poussière sur les accotements du rang Saint-Antoine

L'initiateur n'est pas autorisé par le ministère des Transports (MTQ) à étendre de l'abat-poussière sur les accotements le long du rang Saint-Antoine.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Marie-Pierre Morel
Chargée de projet, développement
Boralex

15 juin 2012